

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, Libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (service d'hiver, 5 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
7 heures 39 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 44 minut. mat.	Express.
3 — 43 — —	Express.	11 — 42 — —	matin, Omnibus.
3 — 19 — —	matin, Poste.	6 — 11 — —	soir, Omnibus.
8 — 52 — —	Omnibus.	9 — 20 — —	Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
12 heures 50 minutes soir,	Omnibus.	2 heures 47 minut. matin,	March.-Mixte.
		7 — 42 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Tous les regards sont tournés vers le siège de Gaëte, et les conjectures ne diffèrent que sensiblement sur les résultats de l'effort suprême que tentent aujourd'hui les Piémontais.

Une correspondance que nous reproduisons énumère le nombre et la qualité des pièces d'artillerie mises en batterie par les assiégeants, et donne quelques détails sur les opérations de ces jours-ci.

Il est difficile d'ailleurs de savoir à quoi s'en tenir sur l'état moral de la garnison et sur les intentions de François II. Quelques journaux prétendent que le roi ne tardera pas à mettre fin à une résistance, dont le succès lui semble chaque jour plus douteux; une correspondance dit au contraire que les princes passent souvent les nuits à courir d'une batterie à l'autre et que la résolution du roi ne faiblit point.

On est d'ailleurs décidé à en finir avec Gaëte parce que l'on voit l'impossibilité de dompter la réaction, tant que celle-ci se soutient par la présence du roi. On dit qu'anssîtôt Gaëte prise, le roi Victor-Emmanuel retournera à Turin.

Les télégrammes que nous recevons confirment les correspondances relativement à l'ardeur avec laquelle le siège de Gaëte est poussé.

Les détails à cet égard ne tarderont pas à arriver. La place d'ailleurs répond énergiquement.

Un autre télégramme de Naples nous paraît avoir besoin de quelques éclaircissements. D'après cette dépêche, la France, l'Angleterre et la Russie, auraient invité le roi à cesser une défense inutile. Le télégraphe ajoute que, d'après des lettres de Rome, le roi Victor-Emmanuel aurait désigné la division du général Cialdini, auquel serait adjoint le général Sonnaz, pour occuper Rome après le départ du Pape.

On sait que le bruit du départ du Saint-Père a été souvent répandu sans que rien le soit venu justifier.

Ces nouvelles ne s'accorderaient guères avec un télégramme publié à Londres par l'agence Reuter, et duquel il résulterait que le général de Goyon se disposerait à occuper Orvieto, et M^r de Mérode s'occuperait de la formation d'une nouvelle armée.

On remarquera aussi le télégramme annonçant

des décrets rendus par le marquis de Pepoli, gouverneur de Pérouse, lequel supprime la plupart des corporations religieuses, ferme les couvents, confie la caisse des ecclésiastiques à l'administration, et accorde des pensions aux membres des corporations supprimées. (Le Pays.)

Malgré les difficultés que rencontre, dans le royaume de Naples, le gouvernement du roi Victor-Emmanuel, on ne s'en occupe pas moins d'organiser le plus rapidement possible une administration régulière.

Les Nationalités annoncent que l'organisation des grands commandements militaires pour l'Italie méridionale est terminée. Naples sera le chef-lieu d'un grand commandement, Palerme d'un autre.

Il y aura, pour les Etats de terre ferme, un sous-commandement à Acquila, dans les Abruzzes, et un autre à Reggio, dans les Calabres; et pour la Sicile un sous-commandement à Messine.

Chaque grand commandement sera donné à un maréchal ou à un général d'armée. Cette organisation, qui ressemble aux départements de France, ajoutent les Nationalités, aura pour effet de donner une plus grande action à l'armée dans l'Italie méridionale. (Idem.)

On écrit de Turin, le 10 décembre, au Constitutionnel :

Le roi restera encore quelques jours à Naples où il est beaucoup plus fêté qu'il ne l'a été à sa première venue. Ses principales occupations consisteront à former dans cette capitale un bon noyau de troupes. La gendarmerie a déjà été organisée; on cherche maintenant à organiser quelques autres corps. Dans cette importante besogne, le roi est admirablement secondé par le général Cugia, qui est chargé à Naples de diriger le département de la guerre.

Un fait qui mérite de vous être signalé, c'est la visite qu'a faite à Sa Majesté le cardinal Riario Sforza, archevêque de la ville, qui était rentré à Naples pendant que Victor-Emmanuel était en Sicile. Cette reconnaissance de la part du clergé n'est pas sans importance, et vous pouvez en calculer toute la portée. Le roi partira de Naples pour se rendre sous Gaëte, et il y sera dans huit jours, c'est-à-dire à l'époque fixée pour ouvrir le feu contre la place.

On croit que ce dernier rempart de la puissance de François II ne pourra pas soutenir le formidable bombardement qu'on lui prépare.

Les fameux canons Cavalli sont en place; un capitaine d'artillerie est arrivé hier à Turin pour en prendre encore une batterie, la seule qui restait à l'arsenal. Il y a déjà vingt-quatre de ces pièces sur la tranchée. Elles sont d'une portée qui égale celle des canons Armstrong, et leur calibre est de 80. On est décidé à en finir une fois pour toutes avec cette place, parce que l'on voit l'impossibilité de dompter la réaction tant qu'elle pourra recevoir de Gaëte des instructions, des encouragements et des secours. Si Gaëte tombe dans le courant du mois, le roi reviendra à Turin.

Toutes les forces disponibles ont déjà été envoyées et vont encore être envoyées dans l'Italie méridionale, soit pour aider au suprême effort contre Gaëte, soit pour protéger les provinces travaillées par des bandes réactionnaires. Deux divisions, qui étaient à Plaisance, seront embarquées dans ce but demain ou après-demain.

On lit dans le Morning-Post du 10 décembre :

L'Empereur Napoléon, à ce que nous apprenons, vient d'adresser des lettres à l'ex-roi de Naples, lui signalant l'opportunité de quitter Gaëte et le lui conseillant. Si François II refuse de suivre ce conseil, il est évident que l'Empereur sera affranchi de sa promesse d'assurer une retraite au roi, et que la flotte française quittera les eaux de Gaëte et laissera l'amiral de Persano attaquer la forteresse. Il y a tout lieu de croire que l'Empereur a été poussé à son acte primitif par des raisons de pure humanité.

Le roi de Naples a été réduit à la dernière extrémité; il s'était adressé en personne, dans des termes suppliants, à l'Empereur, pour le prier d'assurer sa retraite et de protéger sa famille. Il semblait, à ce moment, que Gaëte, ne renfermant qu'un roi fugitif, sa mère, sa femme et ses enfants, une garnison désorganisée, dût être à la veille d'être entourée et bombardée; d'une part, il était pénible de voir une famille royale auprès de laquelle tous les Etats de l'Europe avaient, la veille encore, des ministres accrédités, cherchant à se soustraire aux bombes et en danger de mort; et, d'autre part, une capitula-

FEUILLETON

LES COUREURS D'AVENTURES.

L'AVENTURIER.

(Suite.)

Je pris note intérieurement de cette dernière phrase, sur laquelle Rodolphe glissa sans affectation.

— Dans les passes de Brest, poursuivit-il, nous rencontrâmes un pêcheur d'Ouessant; je vous écrivis. Reçûtes-vous la lettre ?

— Trois jours après seulement.

— Le maraud avait cependant été grassement payé pour ne pas perdre une minute. M. de Coisin me déposa sur la côte nord d'Espagne, j'étais sauvé. L'or qui me restait me suffit pour atteindre le Portugal, où je comptais rétablir ma fortune; j'avais acheté à un prix fou des papiers parfaitement en règle sous le nom de des Moilleux; ils me furent de la plus grande utilité. D'après eux, j'étais et je suis encore Belge; heureusement j'avais habité Bruxelles, nul ne pouvait me convaincre d'imposture. Je sais, du reste, le hollandais et l'allemand; j'obtins une place de secrétaire au consulat des Pays-Bas à Lisbonne. C'était une position précaire dont je me contentai, faute de mieux, bien déterminé d'ailleurs à ne point

en vivoter misérablement, et à tenter toutes les chances de fortune qui s'offraient. J'étudiais l'anglais, je lisais les journaux, je me créais des relations avec toutes sortes de gens, particulièrement avec les marins et les étrangers. J'appris quel bâtiment vous montiez, ainsi que Frédéric, par une lettre de M. de Coisin, et, peu de temps après, les feuilles publiques m'annoncèrent votre prise en vue des Açores. Je formai le projet de vous être utile, et, mes relations m'ayant déjà servi d'une manière remarquable, j'abandonnai le secrétariat pour devenir subrécargue d'un navire portugais. Je fis si bien que l'armateur nous expédia en Angleterre, en me laissant le choix du port où je devais remplir ma mission commerciale. Elle n'était que secondaire à mes yeux. Je voulais vous rendre la liberté comme vous me l'aviez rendue, Messieurs. J'abordai aux lieux où vous étiez prisonniers, et, vous jugeant plus prudent que Frédéric, ce fut à vous, colonel, que j'adressai la somme nécessaire pour acquitter ma dette.

— Je vous demande pardon de vous couper la parole une seconde fois, repris-je à ces mots, mais je vous suis redevable de l'excédant, et je voudrais...

— Je craindrais de vous débobliger, colonel, par de nouveaux faux-fuyants; mais véritablement vous ne me devez rien, au contraire, je serai éternellement votre obligé.

Après un court débat de politesse :

— Obligez-moi, ajouta-t-il, d'en disposer pour un acte de bienfaisance; pareille créance ne saurait être mieux employée.

J'y consentis; il continua :

— Les petites opérations commerciales que je fis pour mon propre compte, tout en gérant les intérêts de la maison portugaise dont j'étais le représentant, réussirent si bien, qu'après quelques voyages, je pus m'associer à mon armateur. J'avais étudié le métier de la mer chemin faisant; j'étais marin, tout comme vous, Messieurs.

Rodolphe insista gracieusement sur cette phrase.

— J'obtins bientôt un commandement absolu; dès lors ma fortune marcha à grands pas. Profitant de la guerre maritime, et toujours en vue des côtes neutres ou amies, je cabotai avec tant de bonheur et d'audace, je puis le dire, que je suis aujourd'hui dans une position dont vous juregez vous-mêmes. Voilà, Messieurs, le résumé de l'existence de Rodolphe des Moilleux, que vous avez connu dans la marine. Qu'il ne soit plus question de Rodolphe Bardan.

Nous nous inclinâmes en signe d'adhésion.

— Actuellement, je me trouve à la tête d'une vaste entreprise; ma conduite dans plusieurs affaires épineuses m'a valu les décorations que vous me voyez; enfin je suis

tion aurait suscité de nouvelles et considérables difficultés pour les Sardes, qui auraient été immensément embarrassés de leur prisonnier.

Voyant cela, l'Empereur, sous l'impression assez générale alors que le roi se sauverait, comme il l'avait fait précédemment, lui tenait ouverte la voie de mer. Le roi de Naples et ses conseillers ont préféré exploiter politiquement cette action charitable. L'Empereur, dès lors, leur retire une protection limitée qui commencerait à faire craindre de très-dangereuses conséquences.

Turin. — *Pérouse*, 12. — Un décret de Pepoli supprime les corporations religieuses, à l'exception de quelques-unes qui ont bien mérité du pays. Un autre décret confie à l'administration la caisse des ecclésiastiques. Les couvents sont fermés. Dans plusieurs localités ils sont destinés à servir d'hôpitaux et d'écoles.

Des pensions sont accordées aux membres des corporations supprimées. Une rente de 100,000 livres est destinée en faveur de l'institution de bienfaisance de l'Ombrie. L'excédant est destiné à des œuvres religieuses et d'instruction.

Marseille. — *Rome*, 8. — La colonne Masi a été enlevée Orvieto, que les Français doivent occuper.

Les enrôlements pontificaux sont actifs, la moitié de l'armée napolitaine réfugiée est répartie. La plupart des soldats ont rejoint les bandes des Abruzzes. Beaucoup d'officiers se sont ralliés à Victor-Emmanuel. Seize évêques des Marches, dont cinq cardinaux, ont protesté contre les commissaires du Piémont.

Palermo, 8. — Le conseil d'Etat a réclamé officiellement le maintien des lois distinctes jusqu'à la réunion du parlement italien.

Le bombardement redouble contre Gaète. La nuit, plusieurs boulets creux ont atteint plusieurs édifices, même l'hôpital. La reine parcourait les batteries. Le roi a exigé qu'elle habitât sous des casernes. La place a répondu énergiquement.

Naples, 8 décembre. — Le général anglais Dun, au service de Garibaldi, aurait été poignardé par les volontaires. — Havas.

La Gazette du Midi reçoit par la voie de Toulon les dernières nouvelles de Gaète.

« Les nouvelles, dit-elle, font pressentir une catastrophe très-prochaine; les Piémontais ont positivement des intelligences dans la place, et le simulacre d'un bombardement est encore une haute comédie destinée à sauver les apparences d'une dernière trahison que le jeune roi et les quelques hommes dévoués qui l'entourent ne peuvent prévoir ni surtout empêcher. »

La Gazette de France, après avoir prouvé qu'il n'y a pas de sympathie entre Napolitains et Piémontais, cite le passage suivant d'une lettre adressée de Naples au *Movimento* de Gênes :

« Avec les Piémontais, ces peuples-ci ne s'accrochent en aucune manière. Les Piémontais, durs et inflexibles comme les montagnes de Cuneo, de leur côté ne veulent pas s'adapter aux habitudes spéciales, tendances et besoins de ces populations, de quoi résulte un choc à chaque pas, l'antagonisme à tout propos. »

Puis elle ajoute :

« On fait remarquer aux Napolitains que l'on

vent si peu les piémontiser que tous les hommes qu'on leur a envoyés sont étrangers au Piémont comme Farini, Fanti, Cialdini, La Farina; mais on leur répond que, s'ils ne sont pas Piémontais ils se sont piémontisés pendant douze ans d'émigration.

» En ce moment-ci se prépare à partir pour le 16 un troisième bataillon de la garde nationale de Turin pour tenir garnison à Naples.

» Ne pourrait-il pas y avoir des Vêpres napolitaines à la fin? »

Les nouvelles qui nous parviennent de la Hongrie, dit le *Pays*, sont meilleures que ces jours passés. Elles nous apprennent que la situation s'est sensiblement améliorée. A Pesth l'ordre n'a pas été troublé depuis les tentatives du 2 décembre. Les esprits, devenus plus calmes, paraissent disposés à bien accueillir les dernières mesures administratives que le gouvernement autrichien vient d'appliquer à ce pays.

Parmi ces mesures, la plus sage et la plus importante est le rétablissement du conseil municipal sur les bases adoptées en 1848.

M. Rottenbiler, un des personnages les plus populaires à Pesth, vient d'être appelé aux fonctions de bourgmestre qu'il avait remplies avec autant d'indépendance que de fermeté en 1848.

A cette occasion, M. Rottenbiler a adressé aux habitants de Pesth une proclamation empreinte des sentiments de patriotisme les plus élevés.

Les électeurs vont être convoqués à Pesth pour nommer les membres du conseil municipal d'après les règlements nouveaux, qui ne sont autres que ceux de 1848.

Nous apprenons qu'à Vienne on va procéder aussi aux élections d'un nouveau conseil municipal en vertu des mêmes règlements administratifs.

FAITS DIVERS.

Paris, 13 décembre.

S. M. l'Impératrice est attendue ce soir, à 6 heures, aux Tuileries. On croit que l'Empereur est allé à sa rencontre jusqu'à Amiens.

— M. le comte de Persigny doit partir demain pour Londres où il restera quelques jours. Son Exc. y va chercher la comtesse de Persigoy.

— On annonce une réorganisation importante des divers services du ministère de l'intérieur. Quatre grandes divisions seraient formées, ayant chacune pour chef un directeur général. M. de Saint-Paul, directeur du cabinet du ministre, serait placé à la tête d'une de ces directions avec des attributions fort étendues. M. le comte de Lagueronnière, conseiller d'Etat, serait directeur général de la presse, de la librairie et de l'imprimerie; M. Boittel, préfet de police, est directeur général de la sûreté publique. Enfin M. Thuillier, préfet de Loire, serait le quatrième directeur général, chargé des services communs.

Les fonctions de secrétaire général seraient supprimées et le titulaire actuel, M. Cornau, obtiendrait une préfecture de première classe.

— On continue à parler de la lettre autographe qui aurait été adressée par l'Empereur au roi François II.

— On dément le bruit d'une mission qu'on disait avoir été donnée à M. A. Fould, en Italie.

— Les délibérations préalables au traité de commerce à conclure entre la France et la Belgique, vont commencer ces jours-ci.

— Le *Daily-News* annonce le retour de Mazzini en Angleterre.

— On écrit de Marseille, le 11 décembre :

« Une dépêche d'Alexandrie nous apprend que le transport à vapeur le *Weser* était toujours mouillé sur la rade à Suez, où l'*European* et un autre transport français venant du Pe-tchi-li étaient attendus d'un moment à l'autre.

» Ces bâtiments sont envoyés, dit-on, d'office par le général commandant en chef, pour aider au ravitaillement du corps expéditionnaire français en Chine.

» On attend incessamment le paquebot-poste de Hong-kong, qui a relâché à Malte tout récemment et qui apporte le courrier de Péking. »

— M. Barrot, ambassadeur de France à Madrid, a visité le maréchal O'Donnell pour le féliciter, de la part de l'Empereur Napoléon, d'avoir échappé à l'attentat du 6 décembre.

La loi sur la presse espagnole doit être bientôt discutée. — Havas.

— On lit dans le *Publicateur de l'Orne* :

« La veille de la Toussaint, dans une paroisse d'Alençon, X..., jeune homme de vingt-cinq ans, bon fils d'ailleurs et excellent ouvrier, mais quelque peu prétentieux, avait été choisi pour présenter au baptême un enfant qui venait de naître.

» Désirant donner à son filleul le nom du saint du jour, X..., consulta son almanach et lut à l'endroit cherché : *Vigile, Jeûne*. C'étaient deux saints au lieu d'un que X... trouvait; mais ces deux noms lui parurent si beaux qu'il voulut les donner au nouveau-né et les inscrire sur les registres de l'église comme ils l'étaient dans son almanach.

» Le parrain et la marraine, en habits de fête, suivis de l'enfant et de sa nourrice, de quelques membres de la famille et de plusieurs curieux, se rendent à l'église. M. l'abbé arrive et demande au parrain et à la marraine quel nom ils veulent donner à l'enfant qu'ils présentent? « — *Vigile-Jeûne*, » répond le parrain d'un ton plein d'assurance. Aussitôt l'enfant de chœur, le sacristain et l'assistance de partir de rire, et M. l'abbé lui-même, malgré sa gravité ordinaire, livrait une rude guerre à ses lèvres pour les empêcher de trahir l'impérieux besoin qu'il éprouvait de faire comme les autres.

» Cependant, parvenu à contempler l'hilarité générale et dissimulant le plus possible la trop naïve erreur du parrain encore tout ébahi du singulier applaudissement qui avait couvert ses paroles : « Virgile-Eugène, dit le charitable vicaire, voulez-vous être baptisé? » et il continua la cérémonie.

» La substitution était heureuse, et grâce à Virgile et à Eugène, qui sont deux beaux noms de véritables saints, X... n'est pas, autant qu'il le méritait peut-être, à rougir de son inopportune découverte. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

On écrit du Lion-d'Angers, le 10 décembre, au *Journal de Maine-et-Loire* :

« Le lundi 3 décembre dernier, plusieurs habitants

uni depuis dix ans à une jeune femme de Hambourg.

— Hélène? murmurai-je.

— Elle se nomme *Rose*, colonel, répondit notre aventurier avec affectation.

Et il détourna la conversation aussitôt.

Que pouvions-nous exiger de plus? Il nous avait donné une version plausible de son histoire; il avait expliqué, du moins en apparence, tout ce qu'elle pouvait présenter d'obscur: il était de bon goût de ne pas le presser de questions indiscrettes.

Nous cédâmes à son intention bien marquée, et, comme à cette époque le monde politique était en état de crise, nous rentrâmes bien vite dans le sujet ordinaire de toutes les dissertations d'alors.

La chute de l'Empire, les alliés, le retour des Bourbons, étaient une matière inépuisable.

Cependant, et pour causes, je jetai un voile complet sur mes opinions personnelles; je m'abstins de tout jugement et laissai la parole à Coisin, royaliste ardent, qui ne craignait pas de se compromettre, même en débattant contre la charte.

Au dessert, un valet en livrée vint prévenir notre aventurier que son équipage était à ses ordres.

— Vous me faites l'honneur de venir avec moi, me dit-il, je vous conduirai chez le prince... »

(Un boyard russe dont le nom m'échappe).

Je m'en défendis sous prétexte d'affaires.

— A demain, dans ce cas! reprit-il; je vous attends à six heures; j'aurai l'honneur de vous présenter à M^{me} des Molleux. Après le dîner, nous irons à l'Opéra; je vous retiens pour la soirée entière.

Je ne pus résister à tant d'instances; il me remit sa carte et son adresse; j'y lus: LE COMTE DES MOLLEUX, *Chaussée d'Antin*....

Je restai stupéfait et livré aux plus singulières réflexions.

Le baron de Coisin l'avait suivi.

Le roman qu'il nous avait débité l'avait été avec un tel sang-froid, un aplomb si parfait, que je ne savais véritablement que penser.

Il ne m'avait pas adressé une seule question relative à Frédéric, j'en fus surpris; il paraissait d'ailleurs au courant de mes propres affaires sans que je les lui eusse dites.

Sa rencontre dans un restaurant où je dinais régulièrement à la même heure depuis quelques jours, l'affectation qu'il avait mise à parler de ses relations avec les personnages les plus influents de l'époque, la petite phrase relative à son mystérieux conseiller; enfin, je ne sais quel air répandu sur toute sa personne, me conduisirent à penser qu'il s'était habilement affilié à la haute police;

ses manières et sa connaissance de toutes les langues d'Europe étaient d'excellentes raisons pour qu'il pût y être un homme précieux.

J'hésitai un moment à me rendre à son invitation du lendemain; cependant j'avais promis, je lui devais de la reconnaissance, et je me disais en moi-même que bien d'autres se trouvaient assis au pinacle dont l'existence n'était pas moins équivoque.

Je me résolus à voir jusqu'au bout ce que c'était que Bardan. Ma curiosité même était piquée.

— Enfin, me disais-je, loin de m'éviter, il vient au-devant de moi. Est-ce calcul? Je ne puis lui être bon à rien. Est-ce le sentiment de son innocence? Pourquoi pas? Rien ne l'obligeait à se rapprocher d'un homme qui, pour avoir été un ressort utile une fois, n'est maintenant d'aucune importance à ses yeux.

Je me perdais en pensées semblables, et j'oubliais qu'il devait craindre toute publicité relative à son passé, qu'il connaissait ma loyauté, et que son meilleur parti était de s'y fier, comme il le fit.

C'est ainsi que les plus simples aperçus nous échappent. Je ne me fis cette dernière réflexion que bien longtemps après avoir perdu de vue, pour la seconde fois, Rodolphe Bardan, comte des Molleux.

(La suite au prochain numéro.)

de la commune de Grez-Neuville traversaient la Mayenne sur le bac qui fait le service entre Neuville et Grez. Lorsqu'on fut parvenu au milieu de la rivière, un des passagers, le sieur Grégoire, dans le but de diriger ou d'activer la marche, prit de ses deux mains le câble de soutien tendu d'une rive à l'autre. Malheureusement, un courant très-rapide entraînait le bateau, et en un instant Grégoire fut précipité dans l'eau, profonde en cet endroit d'environ huit mètres. Il allait indubitablement périr, lorsqu'une des personnes présentes, le sieur Gendreau (François) fils, sans tenir compte du danger auquel il s'expose et prenant à peine le temps de se débarrasser de sa blouse, se jette dans les flots, plonge et bientôt reparait avec celui qu'il allait chercher. Alors eut lieu une scène émouvante et qui, pendant quelques minutes, remplit d'une vive anxiété les personnes qui, du bateau, en étaient témoins. Grégoire n'avait pas perdu connaissance. S'attachant fortement à une des jambes de son sauveur, il paralysait tous ses mouvements. Celui-ci, cependant, conserve son sang-froid; il redouble d'efforts, parvient à se dégager et atteint enfin le bord avec son précieux fardeau.

La conduite du sieur Gendreau, dans cette circonstance, a été admirable. Le courant était rapide, l'eau profonde et bouillonnante, et il y avait pour lui danger de mort à tenter le sauvetage. Au reste, ce n'est pas la première fois que ce courageux citoyen expose sa vie pour sauver celle d'autrui. Déjà, et à plusieurs fois, il a arraché trois personnes à la mort, en les allant chercher au plus profond de la rivière. Pour honorer son dévouement, le gouvernement lui a décerné, il y a quelques années, une médaille de 2^e classe.

En portant à la connaissance de l'autorité supérieure le nouvel acte de courage qu'il vient d'accomplir, M. le sous-préfet a demandé qu'une médaille de 1^{re} classe fût accordée à Gendreau. Tout le monde applaudira à cette démarche et fera des vœux pour qu'elle soit couronnée de succès.

EXPOSITION NATIONALE DE NANTES POUR 1861.

La ville de Nantes prépare une Exposition Nationale qui s'ouvrira le 1^{er} juillet 1861.

Cette exposition durera trois mois.

On y admettra les produits Industriels de toute nature, les œuvres d'Art, les produits Agricoles et Horticoles de toute la France et de ses Colonies.

La ville de Nantes se charge des frais de transport des objets destinés à l'Exposition, ainsi que de ceux de retour pour les objets non vendus qui auront obtenu une médaille quelconque.

Nantes, une des plus grandes et des plus importantes villes de France, et par le chiffre de sa population et par sa situation territoriale et maritime, est aussi l'une de nos premières places de commerce. Les affaires y sont sûres; elles tendent chaque jour à acquérir plus d'activité et de développement.

Les côtes de la Bretagne et de la Vendée, les sites pittoresques du bocage vendéen attirent dans la belle saison un grand nombre de baigneurs et de touristes français et étrangers. Ces voyageurs, qui passent tous quelques jours à Nantes, assurent aux Exposants, avec le concours des habitants des riches et fertiles provinces voisines de la Bretagne, une affluence considérable de visiteurs et d'acheteurs.

Un symptôme remarquable des tendances de notre époque se manifeste depuis quelques années dans nos grandes cités. Les expositions s'y multiplient, et une rivalité des plus heureuses s'établit entre les Ediles pour ouvrir « ces temples de la paix qui conviennent les peuples à la concorde. »

Sur ce vaste terrain d'action offert à l'activité féconde et bienfaisante de l'industrie et des arts, la ville de Nantes vient de faire preuve d'une intelligente initiative. Elle aussi a voulu avoir son Exposition; mais ce qu'il faut constater, c'est que, par une hardiesse à laquelle les bons esprits applaudissent, elle a tenté une salutaire et bien désirable réforme des errements suivis jusqu'à ce jour en matière de récompenses.

En présence des splendides solennités que Paris et Londres offriront désormais d'une manière périodique à des populations avides de jouissances intellectuelles, il semble que les Expositions de province soient, en quelque sorte, condamnées au rôle de pâles imitations, sinon même de parodies intempestives. La fréquence de ces Expositions, l'universalité des produits qui y sont envoyés, la rapidité des travaux imposés à des jurys incomplets, enfin la banalité des récompenses obtenues dans de telles conditions, tout cela est désormais senti ou exprimé par les hommes compétents, et l'on peut affirmer que l'industrie sérieuse, dont l'opinion publique a sanctionné les méthodes, se retirerait peu à peu des tournois de l'avenir, si les règles de la lutte ou les

agissements des juges n'étaient l'objet de radicales réformes.

Le Prince Napoléon avait parfaitement compris les nécessités que nous signalons, lorsque, dans son Rapport particulier sur l'Exposition de 1855, Il caractérisait, avec un grand bonheur d'expressions, l'impuissance des jurys de récompenses. « Le jury », disait Son Altesse Impériale, « a fonctionné » aussi bien que possible, et si l'on n'a obtenu que » des résultats incomplets, c'est à l'institution » même qu'il faut s'en prendre et non à la façon » dont elle a fonctionné. » Et plus loin..... « L'organisation des jurys est vicieuse. Il est impossible » d'en faire fonctionner le mécanisme d'une manière régulière..... Doit-on les supprimer? » ajoute Son Altesse Impériale. Non, je crois qu'il » faut les transformer. » C'est cette transformation que le Comité organisateur de l'Exposition nationale de Nantes a eu précisément en vue.

La ville de Nantes ouvrira son Exposition le 1^{er} juillet; elle fait appel aux industriels de la France, de l'Algérie et des Colonies; elle inaugure pour la première fois un Jury d'Étude, qui semble devoir donner au mérite modeste et à l'esprit d'invention une place trop souvent usurpée par le savoir-faire ou l'importunité. Par une combinaison mûrement délibérée, les exposants sont tous appelés à prendre part à l'étude des produits compris dans la classe dont ils ressortent.

Les résultats de l'enquête effectuée par le jury d'étude ainsi constitué, sont ultérieurement soumis au jury des récompenses, et de ce mécanisme à deux degrés doivent nécessairement jaillir des conséquences propres à régénérer l'autorité, fort compromise, des jurys actuels. Ce qu'un tel système, présenté sans les développements pratiques de son programme, soulèvera d'objections ou d'incrédulité, a été prévu et longuement apprécié. Le Comité de l'Exposition nationale de Nantes n'a point à la légère adopté les dispositions réglementaires auxquelles il donnera sous peu une prépondérante publicité; quoiqu'il arrive, il croit pouvoir s'enorgueillir du sentiment qui dicte sa tentative. En attendant, en effet, que l'indifférence des exposants paralise l'action du jury d'étude, aucune entrave n'est apportée au fonctionnement du jury des récompenses, qui se trouve, par ce fait, dans les conditions des jurys ordinaires.

Nationale, l'Exposition de Nantes répond à l'un des besoins, à l'une des habitudes de l'industrie et des arts modernes.

Organisée sur un plan nouveau, elle appelle les industriels à une féconde et méthodique argumentation, qui paralyse l'esprit d'intrigue, vient en aide au jury des récompenses et relève la valeur des médailles décernées.

Inaugurée enfin sur le seuil de cette belle province jusqu'à ce jour trop isolée et trop peu connue, elle devient le but d'un pèlerinage intellectuel que voudront accomplir tous les hommes de progrès.

Les Secrétaires,

ADOLPHE BOBIERRE, AUG. LAURANT.

La Loire a atteint jeudi à Saumur le maximum de sa crue. Depuis ce jour elle baisse, elle ne marque plus que 3 m. 60.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

S. M. l'Impératrice est arrivée jeudi soir à Paris, de retour de son voyage en Ecosse et en Angleterre.

A 7 heures, après l'arrivée aux Tuileries de Leurs Majestés, il y a eu dîner de famille.

A 10 heures 1/2 vendredi, Leurs Majestés ont fait une longue promenade dans les jardins réservés du palais des Tuileries et sur les terrasses du bord de l'eau.

Turin, le 14 décembre. — Les hostilités contre Gaète sont suspendues depuis trois jours. On espère le prochain succès des démarches diplomatiques pour la reddition de la place.

Il se confirme que les gouvernements de France et d'Angleterre auraient insisté auprès du roi de Naples pour la reddition de Gaète.

Londres, 14 décembre. — Lord Aberdeen est mort hier soir.

L'office Renter communique aux journaux des nouvelles de Bombay du 16 novembre, annonçant que le cinquième régiment européen s'est insurgé à Dinapore et qu'il a été licencié. Un soldat a été fustigé. La coalition continuait à Bombay, contre l'impôt du revenu. — Havas.

Avis. — MM. CHOLLET et C^o de Paris, fournisseurs du Gouvernement, nous prient de faire connaître qu'ils ont ajouté à la série de leurs établis-

sements d'Industrie alimentaire, une usine spéciale pour CHOCOLATERIE d'après des procédés nouveaux et perfectionnés. — Expéditions en province et à l'étranger. — Administration, 7, rue Marbeuf, Paris. (556)

VILLE DE SAINT-ETIENNE (LOIRE).

COMPAGNIE IMMOBILIÈRE.

La Compagnie immobilière de Saint-Etienne, subrogée par décret impérial, en date du 23 septembre 1858, dans tous les droits et privilèges de l'administration municipale de cette ville, pour la reconstruction des quartiers St-André et des Gands, déclarée d'utilité publique par le même décret, émet huit mille obligations de CINQ CENTS FRANCS l'une, avec garantie et affectation hypothécaire sur tous les terrains et immeubles composant et devant composer lesdits quartiers.

Conditions et avantages de la souscription :

1^o Les obligations garanties par voie d'affectation hypothécaire sur tous les immeubles de la Compagnie, sont de 500 fr. chacune. Elles sont nominatives ou au porteur, au choix des preneurs;

2^o Le versement s'effectue en une seule fois ou par cinquième, de mois en mois, à partir du versement du premier cinquième, qui s'opère soit en souscrivant, soit dans un délai qui ne peut excéder trois mois;

3^o L'intérêt à cinq pour cent l'an est payable par semestre, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année, soit à St-Etienne, au siège de la Compagnie, soit dans les chefs-lieux de département à la caisse des banquiers chargés de la souscription;

4^o Le prêteur qui effectue son versement par cinquième n'en touche pas moins l'intérêt à cinq pour cent sur la totalité des 500 fr. à partir du jour du paiement du premier cinquième;

Celui qui effectue en souscrivant les cinq versements mensuels, reçoit immédiatement une bonification de quatre francs seize centimes par chaque obligation de 500 francs;

5^o Le remboursement des obligations désignées chaque année par le tirage au sort, s'opère dans un délai de 50 ans à 625 francs, au lieu de 500 francs, taux de l'émission; en sorte qu'il y a un bénéfice de 125 francs par chaque obligation;

6^o Les fonds, au fur et à mesure de leur versement, sont employés en constructions, sur des terrains appartenant à la Compagnie immobilière, ce qui élèvera progressivement le gage hypothécaire jusqu'au chiffre approximatif de vingt millions.

La souscription est ouverte dans le département de Maine-et-Loire :

A Angers, chez MM. Blouin et C^o, banquiers;
A Saumur, chez MM. Louvet, Trouillard et C^o, banquiers;
A Doué, chez M. Abraham, banquier;
A Cholet, chez M. Boutillier-Saint-André, banquier;
A Chemillé, chez MM. Andiau et C^o, banquiers;
A Baugé, chez M. Rocher, banquier;
A Beaufort, chez M. Régnier, banquier;
A Segré, chez M. Chassoloup de Châtillon.

L'ACADÉMIE de l'Industrie française, dans sa séance générale du 20 juillet 1843, a décerné une médaille d'honneur en argent à M. GEORGÉ, d'Epinal, pour les perfectionnements qu'il a apportés dans la préparation de son excellente PATE PECTORALE, dont les précieuses propriétés pour combattre les RHUMES, enrrouements, catarrhes, asthmes, gripes, etc., avaient été constatées par la commission chargée d'en faire l'examen. (Médaille d'or en 1845). La PATE PECTORALE DE GEORGÉ, d'Epinal, se fabrique à Paris, 28-30, rue Taitbout. — Dépôt dans chaque pharmacie de France et de l'étranger. (539)

Le dentifrice à la mode est sans contredit l'EAU DE PHILIPPE; rien de plus suave au goût, de plus agréable à l'œil, de plus essentiel comme hygiène. Cette eau préserve des douleurs de dents, les blanchit, détruit le tartre, arrête la carie, fortifie les gencives et laisse à la bouche un parfum exquis. Prix du flacon : 2 fr. 50. — Pharmacie Philippe, à Paris, rue Saint-Martin, 125; vente en gros, rue d'Enghien, 24. — Dépôt à Saumur chez M. Balzeau, coiffeur, rue d'Orléans. (26)

BOURSE DU 13 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Ferme à 68 75.
4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Ferme à 96 50.

BOURSE DU 14 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Ferme à 68 70.
4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Ferme à 96 75.

P. GODET, propriétaire-gérant.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Par M. MILLON-GUITARD, géomètre à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 14 :

- 1° 23 PEUPLIERS;
- 2° 12 CHÊNES;
- 3° 1 NOYER;
- 4° 1 ORME;

Le tout situé sur la ferme du Ruau, commune de Vernantes.

Pour visiter lesdits arbres, s'adresser au sieur MARANDEAU, fermier du Ruau. (605)

BIDIER-CHAMPNEUF

Reçoit tous les samedis et dimanches

DES TRUFFES

DU PÉRIGORD

Première Qualité.

Etudes de M^e LABICHE, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 11, et de M^e DUTERME, notaire, en la même ville.

VENTE

SUR LICITATION,

Entre majeurs et mineurs,

D'UNE GRANDE ET TRÈS-BELLE

MAISON

Située à Saumur, rue du Temple, n° 32,

Anciennement habitée par M. le général BUDAN DE RUSSÉ.

L'adjudication aura lieu le dimanche 23 décembre 1860, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e DUTERME, notaire à Saumur, commis à cet effet par le tribunal.

DÉSIGNATION.

Une MAISON, située à Saumur, rue du Temple, n° 32, consistant en salon de compagnie, petit salon à côté, salle à manger, office, chambre à côté, vestibule; plusieurs chambres au premier et au second étage; greniers; cuisine sous la salle à manger; cour, remise, écurie et servitudes; joignant au couchant et au midi la maison de M. Guillemard, au nord la maison de M. Gauthier-Lehoux; au couchant M^{me} de Gautret, au levant la rue du Temple.

MISE A PRIX.

Outre les charges et conditions insérées au cahier des charges, rédigé par ledit M^e Dutermé, et déposé en son étude, la maison sus-désignée sera mise en vente sur la mise à prix de 26.000 francs, fixée par jugement du tribunal civil de première instance de Saumur, en date du 8 novembre 1860, ci. 26,000 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

1° A M^e DUTERME, notaire à Saumur;

2° A M^e LABICHE, avoué poursuivant la vente.

Pour extrait.

(585) Signé : LABICHE.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A LOUER

DE SUITE,

MAISON avec COUR, JARDIN et SERVITUDES,

Rue du Port-Cigogne.

S'adresser à M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur. (571)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

Une Maison et un Jardin,

Sis à Saumur rues Cendrière, Bizard et de l'Ancienne-Messagerie.

S'adresser à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (557)

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 16 décembre 1860, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, à la campagne de feu M. JAHAN, sise à Pocé, commune de Distré, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Lits, couvertures, matelats, quantité de linge, commodes, glaces, pendules, tables, chaises, fauteuils, chevaux, dont un dressé à la voiture, vaches, cochons, volailles, charrette, foin, paille, noix, bois d'ouvrage et à brûler, fûts vides, batterie de cuisine et quantité d'autres d'objets.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

En l'étude de M^e LEROUX, notaire,

TROIS MAISONS

A Saumur.

Appartenant à M^{me} BERNARD-COSSE.

L'une, située dans la Basse-Ile, faubourg de la Croix-Verte, rue de la Basse-Ile, près l'entrée du Pont-Rouge, occupée par le sieur Blain, tanoeur;

L'autre, rue de la Fidélité, occupée par le sieur Renard et autres, composée de vastes bâtiments et jardin, donnant sur la rue Brand et la rue de la Fidélité;

L'autre, rue Brand, contiguë à la précédente, occupée par les sieurs Pineau, Bellanger et autres.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (522)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties,

Une PROPRIÉTÉ, appartenant à M^{me} Alexandre Baillergeau, consistant en prés, terres labourables et pâtures, formant un ensemble de 14 hectares 3 ares, située aux Hurandières, commune de Saumur, joignant au levant la levée d'Esceinte, au couchant la prairie du Bray, au nord la Loire et M. Bidier, au midi le chemin Charnier et l'établissement de M. Rocher.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e LEROUX, notaire à Saumur, et, pour visiter les lieux, à M. CHASLE, greffier de la justice de paix, rue des Pâiens. (592)

A VENDRE

A L'AMIABLE.

Une MAISON propre au commerce, située à Saumur, rue de la Petite-Douve, 3, occupée par M. Chaslon et autres, appartenant à M^{me} Camain.

S'adresser à M^{me} CAMAIN ou à M^e LEROUX, notaire. (569)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A LOUER OU A VENDRE

MAISON

Rue Beaurepaire, n° 31,

Composée de 10 pièces, plusieurs cabinets, écurie, cour et jardin.

S'adresser audit notaire. (570)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

SUR LA MISE A PRIX DE 2,000 FR.

Le dimanche 16 décembre 1860, à midi,

En l'étude de M^e CLOUARD,

UNE MAISON,

Située à Saumur, rue Basse-Saint-Pierre, joignant M. Baudry, occupée autrefois par M. Bouge. (573)

A VENDRE

1° Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2° Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LANBERT.

A VENDRE

UNE MAISON,

Située rue du Prêche, occupée par M. LARDÉ-HUARD.

Elle est composée de quatre pièces au rez-de-chaussée et au premier étage; deux chambres et un cabinet au deuxième étage; greniers, mansarde et cabinet; un jardin, avec soixante pieds d'arbres; pompe, lieux et bassin. (199)

A VENDRE

OU A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Route de Rouen, commune de St-Lambert, L'AUBERGE DU CHEVAL-BLANC.

S'adresser à M^{me} v^e MONPOINT, qui l'exploite actuellement. (579)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON

AVEC ÉCURIE, REMISE ET JARDIN,

Rue du Prêche.

S'adresser à M^{me} DABURON, rue du Prêche. (537)

MAISON A LOUER

de suite,

Située place Saint-Michel, vue sur le quai.

S'adresser à M. CHUDEAU père. (547)

A LOUER

PRÉSENTEMENT.

Une MAISON joignant le Champ-de-Foire, composée de plusieurs chambres, avec cour et jardin; plus écurie et remise, à la volonté du locataire.

S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois, place de la Grise.

A LOUER

Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Écuries et Remise,

Rue des Forges, n° 10. S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur.

M. SIMON, huissier à Saumur, demande de suite un CLERC. Bons appointements en cas de capacité dans la profession. (533)

UNE MAISON DE BLANC

Demande un Apprenti.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

Par un traité que vient de faire M. BARRABANT, pour les draps de billards, il est à même d'offrir cet article de qualité bien supérieure et à des prix très-modérés. Il les vend tout posés ou sans être posés. Il est possesseur d'un nouveau système pour coller les procédés de queues de billards. On trouve dans ses magasins des billards tout confectionnés avec tables en pierre ou en bois, dans des formes riches ou ordinaires et à très-bon compte. (591)

AVIS

AUX PROPRIÉTAIRES VIGNOBLES.

DÉPOT UNIQUE pour Maine-et-Loire, du sirop régénérateur, pour adoucir et fortifier les vins, chez A. PIE, droguiste.

Dans la même maison, extrait de Cubéard, pour colorer le vin rouge. (537)

Ancienne Maison LECOMTE

Rue de la Tonnelle.

M^{me} V^e LECOMTE a l'honneur d'informer qu'elle vient de reprendre la direction de son ancienne MAISON DE CHARCUTERIE, rue de la Tonnelle, qu'elle avait cédée à son fils.

M^{me} Lecomte espère qu'on voudra bien lui continuer la confiance qui lui avait été autrefois accordée. Rien ne sera changé dans la manière d'opérer, et son intention est de rétablir sa maison d'après les mêmes principes qui lui avaient valu sa réputation depuis 40 ans. (546)

MALADIES des YEUX

ET DES PAUPIÈRES.

Pommade de la veuve FARNIER, de Bordeaux. Un siècle d'expériences favorables. — La vente en est autorisée par un décret impérial et les contre-facteurs poursuivis. — Dépôts : à Saumur, chez PERARE; à Angers, J. PERRAULT; à Cholet, BONTEMPS aîné et BONTEMPS jeune, pharmaciens. (318)

GLANDS DOUX

Produit efficace dans les migraines, maux de tête, d'estomac, fortifiant pour les enfants, qui détruit l'effet irritant du café des îles. — Pour éviter les contre-façons, exiger RAQUETS JAUNES, BOUTS VERTS et NOTICE ROSE. — Dépôt dans les maisons d'épicerie et droguerie. Signés : LECOQ et BARGOIN.

EAU TONIQUE, PARACHUTE DES CHEVEUX

DE CHALMIN, A ROUEN.

Seule composition reconnue infailible par les consommateurs pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle en empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les font épaissir, les rendent souples et brillants, et empêchent le blanchiment. — GARANTIE. — Prix du flacon, 3 fr. — Fabrique à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôts dans toutes les villes de France.

A Saumur, chez M. Balzeau et M. Pissot, coiffeurs-parfumeurs; à Baugé, chez M. Chaussepied, coiffeur-parfumeur. (4)

ODONTINE

ET ELIXIR ODONTALGIQUE

Rue Saint-Honoré, 154, à Paris

Le savant professeur, membre de l'Académie de médecine, qui a composé ces dentifrices, a fait une découverte réellement utile à l'hygiène de la bouche, car l'Odontine et l'Elixir odontalgique BLANCHISSENT LES DENTS (sans en altérer l'émail), ENTRETIENNENT LA PURETÉ DE LA BOUCHE, PRÉVIENNENT ET ARRÊTENT LA CARIE.

DÉPÔT CHEZ LES PRINCIPAUX PARFUMEURS

A Saumur, M. BALZEAU-PLISSON, parfumeur.

Saumur, imprimerie de P. GODET.